Image not found or type unknown

Litige avec un vendeur voiture

Par **lopes luis**, le **01/02/2017** à **12:52**

Bonjour je me tourne vers vous car je ne sais pas comment faire. mon mari a commandé une voiture neuve le 26/12/16 Or en relisant le bon de commande on s'est aperçu il y a 15 jours que la couleur des sièges n’était pas celle que nous avions choisit. Nous avons donc contacté le vendeur qui nous a répondu qu'il s'en souvenait pas et ne sait pas si la plage arrière rigide que nous avons demandé sera la et qu'il en parlerait à son directeur afin de trouver une solution. Nous sommes donc passé deux fois fois au garage et le directeur ne s'y trouvait pas. Il devait nous appeler hier mais toujours rien Pouvons nous annuler le bon de commande et récupérer l’acompte versé? merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés